

**3ème assemblée générale
de la Charte de la société civile corse
Samedi 26 juin 2010 – Baleone**

Depuis notre dernière AG (20-06-2009), l'activité de la Charte s'établit comme telle :

- 22/06/09 : rencontre syndicats/Charte : où en est la mobilisation contre la vie chère ?
- 24/06/09 : la CFTC et la Fédération générale des retraités de la fonction publique (FGR-FP) rejoignent la charte
- 20/07/09 : lettre ouverte au sénateur Nicolas ALFONSI à propos du changement de mode de scrutin aux élections territoriales
- 02/09/09 : appel « Notre droit à la santé nous appartient »
- 10/09/09 : note d'information sur la Charte à destination de la presse
- 19/09/09 : conférence de presse annonçant une réunion débat avec les syndicats
- 26/09/09 : réunion débat avec les syndicats à l'Université de Corse
- 06/10/09 : conférence de presse sur la situation des sans logis à Ajaccio
- 07/10/09 : communiqué dénonçant la répression anti-syndicale
- 10/10/09 : réunion de soutien aux marins du Pascal PAOLI
- 23/10/09 : conférence de presse appelant à une manifestation régionale contre la répression anti-syndicale
- 31/10/09 : manifestation régionale à Bastia avec remise d'une motion au préfet de Haute-Corse par une délégation syndicale élargie aux syndicats non membres de la Charte
- 13/11/09 : conférence de presse à Marseille sur le procès des marins
- 30/11/09 : conférence de presse en partenariat avec l'Université de Corse annonçant les « Assises citoyennes du développement »
- 05/12/09 : tenue des « Assises citoyennes du développement » à l'Université de Corse
- 26/06/10 : 3ème AG annuelle de la Charte

De cette activité se dégage quelques observations :

La Charte s'est particulièrement mobilisée sur les questions sociales (vie chère, droit à la santé, répression anti-syndicale, droit au logement, rencontres avec les syndicats)

Elle a organisé les « Assises citoyennes du développement » suite à une forte demande exprimée par les organisations de la Charte ces deux dernières années. Toutefois, cette organisation et la participation aux débats ont mobilisé une minorité d'organisations de la Charte. De même, ces « Assises » n'ont pas débouché sur un questionnaire de la Charte en direction des différentes listes se présentant aux élections territoriales, plusieurs organisations de la Charte ayant fait le choix d'un questionnement spécifique.

La Charte n'a pas organisé de réunion débat en mai comme cela fut le cas les deux premières années. Cet objectif était pourtant inscrit au programme d'activités adopté à l'issue de l'AG 2009.

Elle n'a pas mené d'action depuis le mois de décembre 2009. Si elle venait à perdurer, cette situation pourrait être préjudiciable alors même que la Charte a gagné en visibilité en 2009.

La Charte s'est renforcée enregistrant deux nouvelles adhésions en 2009 ; la CFTC et la FGR-FP.

Perspectives :

La création d'un site « Charte de la société civile corse » a été retenue. La LDH assure sa mise en oeuvre et sa maintenance quitte à solliciter des financements en cas de besoin au sein de la Charte. A partir du site de la Charte, des liens sont établis avec les autres organisations de la Charte qui disposent d'un site.

Le secrétariat permanent de la Charte reste sous la responsabilité de la LDH, les organisations de la Charte n'ayant pas retenu le principe d'un secrétariat permanent collégial sur la base du bénévolat proposé par la LDH.

Le principe et la nécessité d'une réunion débat en mai chaque année, mois anniversaire de la Charte, est réaffirmée.

La Charte adopte un communiqué sur le rapprochement des détenus et la justice d'exception.

La Charte répond positivement à la proposition d'une rencontre avec les sept universitaires de Corté impliqués dans la mission stratégique « le droit à l'avenir de la Corse » en lien avec le président de la République. Cette rencontre avait lieu le mardi 20 juillet à Ajaccio vers 17h-17h30 (info à confirmer)

Elle écrit au président du CESCC afin que celui-ci informe les présidents des différentes commissions de travail du CESCC de la possibilité d'inviter des organisations de la Charte non membres du CESCC aux travaux correspondant à la demande des sept universitaires de Corté.